LETTRE D'INTENTION DE DON MANUEL

Je soussigné (ou les soussignés) ……. nom et adresse

propriétaire(s) des archives de (ou, dont la description suit ; dont un état sommaire est joint à la présente lettre)

souhaite(nt) en faire don aux Archives départementales de la Dordogne pour être conservées aux Archives départementales de la Dordogne

Ce don est assorti des conditions suivantes : [facultatif, à préciser]

 La communication et la reproduction de ces documents seront soumises à mon autorisation écrite pendant la durée de……ans (ou : ma vie durant ; ou : à l'autorisation écrite de M……………………….. que j'ai chargé de me représenter), sous réserve des dispositions prévues par la loi pour le respect de la vie privée (article 9 du Code civil).

En l'absence de réponse de ma part (ou : de la part de mon représentant), dans un délai de trois mois, aux demandes de consultation qui me (ou : lui) seront présentées, cette autorisation sera délivrée par la Directrice des Archives. En tout état de cause, les documents deviendront librement communicables à l'issue de ce délai de ……….. ans.

 Je souhaite que la communication et la reproduction de ces documents soient libres, sous réserve des dispositions prévues par la loi pour le respect de la vie privée (article 9 du Code civil).

 Je souhaite que la communication de ces documents soit libre, sous réserve des dispositions prévues par la loi pour le respect de la vie privée (article 9 du Code civil), mais soumets leur reproduction à mon autorisation écrite pendant une durée de (ou : ma vie durant ; ou : à l'autorisation de la Directrice des Archives).

 Je délègue à la Directrice des Archives le soin de consentir la communication et la reproduction de ces documents conformément aux dispositions du Code du patrimoine (partie législative, livre II Archives). Il va de soi que je conserverai quant à moi toutes facilités d'accès à ces archives. [cas des fonds d'archives privées contenant des archives publiques].

En cas d'accord, je vous serais (nous vous serions) très reconnaissant(s) de me (nous) le faire savoir et de me (nous) faire connaître la date à partir de laquelle la remise des documents pourra avoir lieu.